



Sainte-Anne, le 1er septembre 2026

Direction de l'Animation et du
Développement du Territoire

AVIS DE PUBLICITÉ

En vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

FICHE n° DADT-2026-009

Nature du projet	Occupation temporaire d'emplacement réservé à l'activité ambulante sur la plage du Bourg
Commune	SAINT-ANNE
Situation	Voir plan en annexe
Emplacements proposés	1 emplacement pour camion ambulancier
Durée du titre d'occupation	3 ans
Montant de la redevance	- Abonnement 500€ par mois
Critères de sélection	- Qualité des produits proposés (produits locaux, du terroir). - Critères d'intérêt général (valorisation, préservation du patrimoine, protection de l'environnement, conformité, sécurité...).

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire **avant le 21 septembre 2026** accompagnée des documents suivants :

- ❖ Présentation de l'activité
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile de (moins de 3 mois)
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Extrait KBIS de moins (de 3 mois)
- ❖ Carte commerçant ambulancier
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Justificatif d'identité
- ❖ Justificatif de domicile
- ❖ Attestation de conformité de gaz
- ❖ Attestation de conformité en électricité
- ❖ Licence appropriée à l'activité
- ❖ Déclaration de manipulation denrées alimentaires d'origine animales.

Toute candidature doit être déposée à la Direction de l'Animation du Développement du Territoire – Immeuble le Solaruim – 6 rue du Débarcadère - 97180 SAINT-ANNE ou par mail à l'adresse : dadt@ville-sainteanne.fr (**document en format PDF**).

ANNEXE

